L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 14 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie confiserie bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prades Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—1m

A VENDRE ou à louer—Une jolie résidence avec tout le confort possible, une grande écurie, pouvant loger soixante vaches ou chevaux, le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, coin Indépendance et Villeré. 11oct—7f

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,763—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marcella Bigney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14,19,23

Succession de Mme Magdalena Munich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,625—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14,19,23

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,732—Division E—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13,17,22

Succession de Samuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,633—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7,11,16

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,183—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Cicero H. Dorr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 oct—12 16 21

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,477.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9,13,17.

Charles H. Breen vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,170—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles H. Breen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Batt, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 oct—6 10 15

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,833—Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre le la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8,13,17

Succession de A. A. Mouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,486—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8 13 17

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Laurel.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Cor...
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C.H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 [illegible]

GROS LOT
$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00.

CLASSE L.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite; ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex-notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex-notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, assessées au nom de George O. Notcross, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans dans l'ilet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 264; le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après s'être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis, conformément à la loi et aux sections 2371 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connus comme statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété à il y a informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus, ou s'il y a en la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1883.
Signé, N. H. RIGHTOR.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur du taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey a été adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486, et livre 122, page 935; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886.
Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24 Oct 1,8,15,18.

A. Guilleurd contre A. Cohen de Winter, Mme H. B. Cenas, intervenor.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 8,409—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, en faveur de Mme H. B. Cenas, intervenor, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 20 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau;
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 oct—9 14 et 20

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Butz vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Butz soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spilliman vs ses créanciers—No 18,641.—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spilliman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Duvigneaud, notaire en cette ville, le [illegible] jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., [illegible]

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Rombède vs. George Flemming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, St. Patrick et St. David, désigné par le numéro trois, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 23 novembre 1868, une copie du dit plan est annexée à une acte d'achat de William Gorman de Spencer Field, en date du 12 janvier 1872, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis de James D. Macon par acte par devant M. T. Ducros, notaire, le 22 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21,28—5,12,16nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs. Wm S. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci-devant Seconde), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

Léon H. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ou verte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimée conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $888 40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3 200 35, comptant $2 624 15, bijoux $3 942 50, réclamation $232 75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan de J. A. D'Hémécourt député voyer annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10 000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St. Charles et Canal, désigné comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée estimé à $45 000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22 000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zimpel voyer en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied américain, 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $8000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18sept—18 25—oct2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Vins, Liqueurs

Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Chippewa et Joséphine, le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 7 12 16 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mitchell & Bettis vs. W. O. Coleman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co., rue Tchoupitoulas, coin Notre-Dame, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un Coleman "Cotton cleaner and feeder," d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant une bonne et solvable sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire et payera au comptant l'impression et les frais du constable, etc., qui se monte à peu près à la somme de $70.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 Oct 7,10,16

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Octobre 1886.

Aller les époux	Ferré Auguste
Abbadie François	Farralicq-Lasau Jean
d'Augereau frères	Gestain Henri Charles
Bax François	Grand d'Auvergne famille
Baqué Joseph	Gomez les frères
Barnier Prosper	Kleine Auguste
Bénafort Auguste	Levy George Pierre
Bernadet Jacques	Levy Pierre (2)
Beaudéan Louis	Lalanne Dominique
Bernard les époux	Lorenzé Noémie Zéline
Bénatrix Bapte Victorin (2)	Denise
Bendelé Alphonse	Laterrade Pierre
Binet Jean Marie	Labadot Joseph
Boieldieu Jean Jacques	Laffont Auguste Hippolyte
Boudon Pierre	Messar Paul
Bonnet Anthelme Prosper	Monjol Paul Auguste Louis
Borne Elisa Vve Lefèvre ou Vve Forcade	Menust Alfred
Carpaux Emile Auguste	Oddou Martin François
Chas Léon	Picheloup Honoré
Charles Pierre	Pérès Paul dit Jacob
Cambier Vve Urane	Rochereau Eugène
Charpentier Honoré	Ricourt Henri
Crabos Jean	Roche Clovis Alfred
Crouchet Jacques	René Henry
Cordier Ernest Albert	Ruiné Jean
Darré Firmin	Ségassie Hyacinthe
De la Ronde de St Ciniau	Séré Pierre
Durand Victor	Sénac Jean Pierre
Durand André	Serpentini Jules François
Dupuy Luper	
Dumas François Ernest	Sièger Henri
Ducos Lodis	Tisserand tourneur
Dupont les frères de Cabanac	Tajague Baptiste
Ellissalde Jean B	Tujague Emile Joseph
Espinosa-Loustannau Jean	Trébucq Jean
Frances Romain J	Valade Théodore
Funca Léon	Vinsonneau François
	Vignalet Louis

LETTRES.

Arnould Stanislas	Rouzaud Jean
Hancart Clodomir	Sacré Joseph
Lapeutge Guillaume	Boudères Antoine (3)
Maysonnave (abattoirs)	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] de les faire certifier, préalablement [illegible] secrétaire d'Etat de [illegible]

[illegible] Vte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Le fonds d'un magasin de détail se composant de malles, valises en canvas, valises en cuir et autres, bandoulières, courroies pour malles, éventails de fantaisie, etc.

PAR VINCENT & CO., 60, 62 et 64 rue de la Douane—Il sera vendu JEUDI, 14 octobre 1886, à 11 heures du matin, sans réserve, le contenu d'un magasin de détail se composant de sacs se portant à la main, de valises en canvas, de sacs en cuir, valises shoulder straps, trunk straps, éventails de fantaisie. 14oct—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée DANS LES Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES **Tchoupitoulas et Neuvième,** avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES **Jackson et Camp.**

Rue Julie, adjacent au moulin à riz Fourstet.

Rue Notre Dame, derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES **Girod et Commerce,**

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No 18707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 novembre, 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe juge de la Division C actuellement en congé daté le 30 septembre 1886—Dossier No 18707—dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connolly femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage des intérêts entre les héritiers tous majeurs, et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan—

Quatrième district, rue Levée:

1 Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi ou Water, les rues Huitième et Neuvième, ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les coins de la Levée et Neuvième et Water et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Levée 50 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 160 pieds sur le côté inférieur le plus rapproché de la rue Huitième et une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 161 pieds 6 pouces tous plus ou moins mesure américaine.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise, au coin des rues Water et Neuvième, employée comme buvette et résidence et ayant 5 chambres, citerne et lieux d'aisance, aussi une maison en bois qui y est contiguë. Aussi un double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise au coin des rues Levée et Neuvième, et connu comme les Nos 1000 et 1002 rue Levée ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout 2 citernes, lieux d'aisance, hangars etc.

2° Deux terrains de valeur rue Jackson ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chesnut, formant le coin des rues Camp et Jackson, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Camp de 127 pieds, mesure américaine, et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages bien bâtie connue comme le No 292 rue Jackson et ayant un large corridor au centre aux deux étages de quelque 12 chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installations partout.

3 Un terrain dans le Premier District rue Julie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame Magazine et Tchoupitoulas adjacent au moulin à riz Fourstet, et mesurant 66 pieds et 6 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles mesure française.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages contenant quelques 18 chambres ou plus, aussi deux maisons en bois, servant de grocerie et de résidence hangars etc. et connus comme les Nos 101, 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame.

4° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que la dernière propriété décrite ci-dessus, et adjacent au côté de derrière du fond désigné comme le No 13 et mesurant 21 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelques 10 chambres en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.

5° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce formant le coin des rues Girod et Commerce et mesurant 19 pieds de façade à la rue Girod sur une profondeur et façade sur la rue Commerce de 86 pieds, tous plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu comme le No 57 rue Girod, ayant une buvette et quelques 8 ou 9 chambres, citerne etc.

Terres dans la paroisse Livingston.

6° Les terres suivantes dans la paroisse Livingston dans cet Etat District Greensburg et près de Springfield Lne., à savoir

Le N. W. 1/4 et le N. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 32—et le 8ud moitié du S. W. 1/4 de la section 29—et le N. E. 1/4 du N. E. 1/4 de la section 31 contenant 310 3/100 acres, aussi le S. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 27 contenant 39 75/100 acres Total 355 78/100 acres, tout dans T. Y. S de R 6 Est d'après les certificats Nos 3930 et 18 679.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton, architectes et voyers, les quels plans pourront être vus à l'endroit de la vente.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets du crédit seront divisés en coupons si cela est nécessaire pour effectuer un règlement entre les héritiers et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., aux frais des divers acquéreurs.
10oct—10 13 17 24 31—7 13nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage toit en ardoises,

No. 268 rue Cleveland,

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 6 octobre 1886, Dossier de la Cour No 18,292, pour le compte de la succession de Philip W. Gowey, décédé, il sera vendu à l'enchère publique:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 554, borné par les rues Cleveland, anciennement Gasquet, Palmyra, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 5, et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Cleveland sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec toit en ardoises, connu comme le No 268 rue Cleveland et ayant 3 chambres, hangars, citerne, galerie, jardin avec fleurs, arbres fruitiers, raisins, etc., etc., et valant $15 de loyer par mois. La rue est pavée et les trottoirs sont bons, et se trouve derrière l'Université Straight, un charmant petit endroit à proximité des chars, des marchés, etc., et dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—7 13 nov

SIXIÈME DISTRICT

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélie
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foncher
9 Coin des rues Peniston et Colisée
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtiment de l'Exposition.
45 Bâtiment du [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles, vitrines plaquées, outils aratoires, caves en fer, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 15 octobre 1886, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à son magasin d'encan, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse,

Un lot de meubles meublant, vitrines plaquées, outils aratoires, caves en fer, stoves de cuisine et divers articles trop longs à énumérer.
Conditions—Comptant.
14 oct.

Magnifiques laitières de races Créole, Jersey et Durham.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 19 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, au "Elevator Stable," à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas—

22 belles VACHES laitières, avec de jeunes veaux et habituées à l'écurie. 3 superbes génisses sur le point de vêler, et un magnifique taureau de Hollstein.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; et au-dessus de $100, trois mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
12 oct—

50 magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation "Allard" en face du Bayou St Jean.

50 belles vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux et habituées à l'écurie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9oct—

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 21 octobre 1886 il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Canal entre les rues St Patrick et Olympia, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886—

Un lot de meubles meublant, argenterie, etc. etc.

— Aussi —

Deux billets datés Nlle Orléans, nov. 16 1883 tirés par J. P. Sarrazin fils & Co. en faveur du défunt, chacun de la somme de $25 000, payables 31 août 1884 après échéance et portant 8 pour cent d'intérêt de date.

L'intérêt du défunt dans la maison J. P. Sarrazin fils & Co comme associé en commandite.

Conditions—Douze mois de crédit en billets garantis avec endosseurs. 6 oct—6 13 21

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et

Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Petersen.

No. 16,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association, de $30 chacune d'après certificat No. 393 date 18 novembre 1874.

Une action du fonds capital du Merchants Insurance Company de $100, d'après certificat No 215, date 15 juin 1879.

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod.

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de la 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod de la 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod, et 96 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages avec vérandah en fer faisant face aux deux rues.

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie, et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale ayant 11 chambres, une autre bâtisse à deux briques faisant face à la rue Girod ayant 8 chambres, gaz, citerne etc. etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Union et François, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, puits, lieux d'aisance double, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Ch. A. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

Succession de David Neubart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,394.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 23 octobre 1886 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, le quel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 Sept—25—Oct 2 9 16 23.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 18,275.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'ilet No 34, conformément à un plan de Mandeville, déposé au bureau du recorder de cette paroisse ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Gumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.

Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattés et plâtrés, cuisine et accessoires.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,339.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 18 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Bons-Enfants, Marais (anciennement Morales), Clouet et Louisa. Lequel lot forme l'encoignure des rues St-Claude et Clouet mesure, au pied américain, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet, entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. Zengel, notaire. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct2 9 16 23

Cognac fine Champagne in Bond.

VENDREDI, 15 octobre, 1886, à 11 heures du matin, à l'entrepôt des Etats-Unis No 4 Classe 2 (U. S. Bonded Warehouse No 4, Class No 3) rue Peters, entre St-Louis et Conti, il sera vendu pour le compte de tous ceux que cela peut concerner, 26 barriques plus ou moins de cognac fine champagne in bond de tout âge, aussi 265 caisses de cognac fine champagne in bond de tout âge. Le tout de la meilleure marque, importé de Cognac, France, et à vendre en quantité pour satisfaire les acquéreurs.

Conditions—Comptant. Les marchandises seront transférées en entrepôt au gré des acquéreurs.

10 oct—10 à la date. BEN. ONORATO, Encanteur.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er octobre 1886, dans la succession ci dessus la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Bourbon et Dauphine, et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde, aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut 3 chambres en bas, chambres à bains et charbon, water-works, lieux d'aisance, cour briquetée et un joli jardin dans le fond.

La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No. 3 de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit ne sont pas inclus dans la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Théo. Guyol notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886, la propriété ci-après décrite.—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Hôpital, [illegible], Johnson et Quartier, mesurant mesure française 33 pieds 9 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] le dit terrain [illegible] No 16 et borné [illegible] d'après un plan déposé [illegible] Mme Fauchon [illegible] No 17 d'après un plan dressé par L. Bringier voyer général le 26 juillet 1830 déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O. de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30—6 13nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Burthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,617

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 14 septembre et du 29 septembre 1886 dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 1 et borné par les rues Marais ou Treville, [illegible] St Claude et l'Avenue [illegible] mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue [illegible] sur 85 pieds [illegible] de profondeur, [illegible] lignes parallèles [illegible] No 1 et 81 pieds [illegible] profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5.

La maison de résidence, dépendances, barrière etc., récemment construite ci-dessus ne sont pas vendues avec le lot, un délai de six mois à partir du jour de la vente est alloué au propriétaire des dites bâtisses, etc., pour les enlever du dit terrain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30 nov 6 13

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MALVINA ANN WYCOFF par son premier mariage femme et veuve de AUGUSTIN L. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par E. Surgi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan le dit terrain mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attique ayant en tout quelque cinq chambres au rez de chaussée et — chambres dans l'attique, aussi une bâtisse à deux étages au fond avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacent à celle ci, désigné par la lettre B sur ledit plan mentionné ci-dessus et mesurant ces deux et en mesure américaine 25 pieds 8 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication les acquéreurs assumeront au-dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt notaire aux frais des acquéreurs.
15sept—15 18 25—oct2 9 16

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Vinvaut Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 18,598

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No. 79 rue Bienville — SAMEDI 16 octobre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston juge de ladite Cour, division E actuellement absent en congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession à savoir

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1845, borné par les rues Broad Lapeyrouse, White et Lafargue.

Laquelle portion de terre mesure en mesure américaine 38 pieds 6 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles il est composé de tout le lot No 30 qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Murray le 10 mars 1869 déposé au bureau de A. Doriocourt notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur
4sept—14 18 25—oct 2 9 16

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr. et Eloise C. McCaw—

Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE
Député Greffier.
21 sept—1f p s 30 j

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER.
Enregistreur, [illegible]

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11 297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir, les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées sont par la présente notifiées qu'elles sont citées et prévenues au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque, le lieu, ou la manière de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de venir dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11 297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis enregistré au bureau du Conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, ustensiles, vacuum pans, 16 servoirs, cuve, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droit, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situés dans le Premier District de cette ville, entre dans l'ilet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire en cette ville, le 31 novembre 1881 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters, ci-devant Nouvelle Levée, vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Fulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt-neuf pieds neuf pouces et un tiers de profondeur, puis trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan dressé [illegible] pour que l'on s'y réfère, au bureau de [illegible] ancien notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1869, le dit terrain, cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent deux pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept pieds de façade rue Peters, ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds trois pouces et [illegible] lignes de profondeur à l'arrière sur cent deux pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de Calixte Notaire Stats mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur; un terrain mesurant vingt pieds plus ou moins faisant face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, ci-devant douze pieds un pouce plus ou moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer annexé à un acte passé pardevant F. E. Seghers notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix neuf pieds deux pouces de largeur, au pied américain, vingt et un pieds neuf pouces et un tiers de profondeur. [illegible] trente deux pieds dix pouces et six lignes [illegible] le terrain numéro six, vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, sur cent vingt pieds. Aussi le tout et séparément les machines, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse érigée sur les terrains précédemment décrits ci-dessus d'après une liste dont la [illegible] l'inventaire est annexée pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant Andre Hero Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville sous la date du 30 septembre 1880 déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Hero Jr., en date du [illegible]. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Le terrain numéro un et deux mesurent ensemble cent trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds deux pouces et huit lignes sur la ligne de côté du terrain la plus rapprochée de la rue St Joseph cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents à l'arrière et mesurent chaque trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du numéro trois le plus rapproché de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds deux pouces sur la ligne de côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots forment un corps de terre ayant une façade de soixante cinq pieds deux pouces et six lignes sur la rue Peters, anciennement rue Nouvelle Levée et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle elle a une façade de soixante quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville

3. Tout et particulièrement les droits d'usage et occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail au fond de l'éducation Tulane du lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886 le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Laboure Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont il est revêtu comme percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat approuvé le 16 juillet 1884 et portant le No 82 la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou avis soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une irrégularité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-près décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj. W. Lanck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui restaient dues.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No 73 [illegible]
NOUVELLE [illegible]
JEUDI, 14 [illegible]

VAPEU[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSAT[illegible]
Entre New-York [illegible]

LA BOURGOGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]
LA NORMANDIE [illegible]
Prix du passage [illegible]

RED STA[illegible]
ENTRE NEW Y[illegible]
LE RHONE [illegible]

Peter Wright & [illegible]
No 55 [illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW YORK
KNICKERBOCKER
LOUISIANA.

ASSURANCE PARCE[illegible]

MANDEVILLE [illegible]
NEW CA[illegible]

Ligne régulière [illegible]

POUR MANDE[illegible]

INSTITUT [illegible]
Pensionnat [illegible]

COMPAGNIE [illegible]
FACTORS' A[illegible]

ED. A. PALFREY
R. M. WALMSLEY
THOS. F. WALKER

Dr. J. [illegible]
Médecin [illegible]

FEUI[illegible]
No 5
LE NO[illegible]
JULES [illegible]